



## FORMATION CERTIFIANTE

- reconnue par la branche professionnelle
- courte durée (8 mois - 1 jour par semaine)
- immersion en entreprise

## COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Approche juridique
- Gestion des priorités
- Polyvalence et rigueur
- Sens du relationnel

Au sein d'un syndic, **le gestionnaire de copropriété** travaille auprès des différentes copropriétés dont il a la charge.

Il est responsable de l'animation des assemblées générales, de la gestion du personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'immeuble, de la rédaction et l'archivage des procès verbaux.



NOSCHOOL dispense des formations en immobilier depuis plus de 10 ans. Nous disposons d'un réseau solide dans le secteur immobilier et d'un partenariat avec la FNAIM



Votre chargée de relations entreprises  
Karine Figues : 07 69 88 92 72  
Renseignements et inscriptions sur  
[www.noschool.fr](http://www.noschool.fr)



## QU'EST QU'UN CQP ?

C'est une Certification de Qualification Professionnelle créée par la branche professionnelle de l'immobilier et délivrée par les organismes de formation certifiés par cette même branche.

Le CQP permet d'acquérir :

- des connaissances et les savoir-faire nécessaires à l'exercice du métier visé.
- de l'expérience en entreprise

**Le CQP s'adresse à un public adulte : demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle ou salariés en développement des compétences**

FINANCEMENT (selon profil)

- Contrat de professionnalisation
- Stagiaire de la formation professionnelle
- Autofinancement

## BLOCS DE COMPÉTENCES

Introduction au secteur de l'immobilier / Loi Hoguet

### 1. Accueillir, informer, conseiller

- Communication et découverte du client
- Typologie et caractéristiques des biens immobiliers
- Prestations du syndic
- Prospection immobilière

### 2. Gérer un portefeuille de copropriétés

- Le syndic et fonctionnement de la copropriété
- Le contrat de syndic
- L'assemblée générale
- La gestion des conflits

### 3. Assurer la gestion financière d'un portefeuille

- Le budget de la copropriété
- La comptabilité
- Le recouvrement et le contentieux

### 4. Assurer le maintien et l'entretien courant

- Les travaux
- La gestion des sinistres
- La gestion du personnel de la copropriété